

Ministry of Training, Colleges and Universities

Program Delivery Support Branch
33 Bloor Street East, 2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3
Tel: (416) 327-1127
Fax: (416) 325-6162

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Direction du soutien à la prestation des programmes
33, rue Bloor Est, 2^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S3
Tél. : 416 314-4268
Télééc. : 416 325-6162



5 avril 2019

Madame, Monsieur,

La présente vise à faire le point sur les ententes de paiement de transfert de 2019-2020. Le ministère a commencé à conclure les ententes de paiement de transfert du prochain exercice pour le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, le Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes, le Programme d'alphabétisation et de formation de base, les Services d'emploi et le Programme de subventions Canada-Ontario pour l'emploi.

Pour 2019-2020, nous nous appuyons sur les changements antérieurs en mettant l'accent sur les résultats et en nous assurant que nos programmes s'adressent aux personnes qui ont le plus besoin d'aide.

Dans la mesure du possible, les méthodes d'allocation pour les programmes reposent sur des principes communs :

- évaluation du rendement des fournisseurs de services en le comparant à celui des autres fournisseurs de la même région;
- prise en compte de la complexité des besoins des clients ainsi que des résultats obtenus;
- maintien des niveaux de service par la prise en considération de rajustements à l'échelle de la communauté ou de la région;
- prise en compte des besoins particuliers des communautés du Nord ainsi que des communautés rurales, autochtones et francophones lors de la prestation des services.

Une évaluation a permis de comparer, au sein d'une même région, le rendement des fournisseurs du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes quant au taux d'achèvement des participantes et des participants et à la pertinence de la participation. Cette évaluation vise à déterminer les rajustements mineurs qui s'imposent aux allocations des fournisseurs de services dont le rendement est inférieur ou supérieur à leurs engagements contractuels, en fonction des améliorations apportées aux programmes en avril 2018.

Au cours des deux derniers exercices, la planification des activités des fournisseurs du **Programme d'alphabétisation et de formation de base** reposait sur une formule de calcul du coût par apprenant conçue pour établir des objectifs de participation réalistes. En 2019-2020, nous continuerons d'utiliser cette formule. Certains fournisseurs ont révisé leurs objectifs de participation et leur budget afin de mieux tenir compte de leurs capacités.

Par le passé, des rajustements étaient effectués aux allocations des fournisseurs des **Services d'emploi** dont le rendement était inférieur ou supérieur à celui prévu lors de la planification des services. Des indicateurs de résultat et de pertinence de la participation ont été intégrés à cette méthode afin de mieux déterminer les fournisseurs qui servent les personnes ayant le plus besoin de trouver un emploi.

Des améliorations ont été apportées à la méthode de financement des fournisseurs du **Programme de subventions Canada-Ontario pour l'emploi** afin de favoriser l'intégrité du programme au sein du réseau. Désormais, le montant des allocations dépendra non seulement de la demande au sein de la région ou de la communauté, mais aussi des résultats des services de formation et du caractère adéquat de la supervision des fonds du programme. Ces améliorations permettent de maintenir le niveau de l'investissement communautaire et d'augmenter le financement aux points de service ayant un rendement élevé.

Dans l'ensemble, l'objectif est d'améliorer la responsabilisation, la qualité des services à la clientèle ainsi que l'équité des allocations entre les fournisseurs de services. Ainsi, nous appliquons les méthodes existantes uniformément en Ontario tout en tenant compte des données locales, par exemple des besoins communautaires, pour adapter les activités des programmes.

Le personnel de votre bureau local vous aidera à assurer la continuité de vos activités de sorte que les participantes et les participants continuent à avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario sont essentiels à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée qui stimulera l'économie. Nous vous remercions de votre engagement constant à aider les chercheurs d'emploi et les employeurs par l'intermédiaire du réseau Emploi Ontario.

Cordialement,

Jacqueline Cureton
Directrice, Direction du soutien à la prestation des programmes
Division de l'emploi et de la formation
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités